



Compte-rendu du Comité Technique du 9 novembre 2022

Suite à la lecture de 3 déclarations liminaires (CGT, Solidaires et UNSA), le DI a répondu à plusieurs interrogations :

- Il n'y a pas de projet de fusion pour les 3 brigades du Havre mais plutôt un « regroupement » qui permettra aux collègues de travailler dans de meilleures conditions :

▶ La CGT ne met pas la parole du Directeur en doute néanmoins reste vigilante sur ce point. Nous avons déjà vécu des fusions de brigades par le passé et on nous a déjà beaucoup menti ...

- Concernant l'Observatoire interne et le télétravail, le DI ne partage pas les remarques faites par la CGT dans sa déclaration liminaire et préfère aborder les sujets en suivant l'ordre du jour.

- Concernant les restructurations et l'état de dégradation générale de notre Administration, le DI avoue que nous vivons des restructurations incessantes depuis longtemps ... comme beaucoup d'autres Administrations.

▶ La CGT ne peut accepter un tel argument ... Que ce soit pire ailleurs ne rend pas notre situation enviable ! À la CGT, nous faisons du nivellement par le haut jamais par le bas !

Effectifs réels en Surveillance

Le DI nous propose de « repyramider » et de « qualifier » des emplois par transformation de 4 ER C en 4 ER B. Il évoque un sous-effectif de catégorie C au Havre (-6)

BSEC : +1B -1C

BSEP : +1B -1C

BSEN : +2B -2C

Par ce « repyramidage », le DI veut mettre en place une vision plus globale de la gestion des effectifs. Il évoque également une anticipation des départs en retraite. Il propose de remettre tout à plat en début d'année prochaine avec la présentation du PAE (plafond autorisé d'emplois) et de faire coller au mieux les effectifs de référence et les effectifs réels.

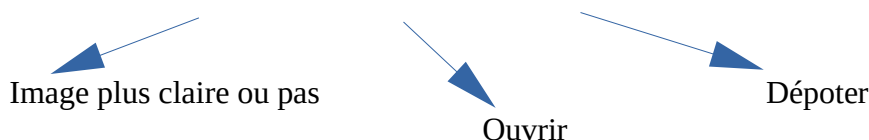
▶ La CGT ne trouve pas ses explications très claires ... Nous ne comprenons pas bien cette volonté d'amoindrir la catégorie C en Surveillance. Nous aurions évidemment préféré un abondement des effectifs et éventuellement des arrivées de Paris-Spécial.

Sur l'anticipation des départs en retraite, nous ne partageons pas son optimisme. La gestion prévisionnelle des emplois est loin de fonctionner correctement dans notre Administration !

Concernant les effectifs, la CGT demande au DR du Havre comment il compte anticiper le nouveau terminal TNMSC qu'il qualifie de plan pharaonique. Le trafic risque de fortement augmenter mais il précise qu'il ne sera pas forcément très intéressant pour la Douane ... Pas d'effectifs supplémentaires en vue donc ...

Toujours concernant les effectifs, la CGT demande au DR du Havre d'expliquer la nouvelle doctrine d'emploi de la BSEC.

Le DR évoque un nouvel outil technique donc de nouvelles conduites à tenir ...



Il évoque une volonté de l'Administration de formaliser les bonnes pratiques de la BSEC car le CAMARI ne donne pas forcément toutes les compétences à la lecture d'images.

Ses propositions sont les suivantes :

- Mise en place d'un tutorat
- Formation de perfectionnement
- Structure pour valoriser l'expertise des collègues en matière de lecture d'images

▶ La CGT rappelle que cette évolution et ce nouveau protocole étaient souhaités depuis longtemps par les collègues de la BSEC. Hélas, leur demande était restée lettre morte ...

Maintenant que ce protocole est rédigé, nous espérons qu'il réponde aux attentes des collègues. On nous affirme même qu'il a été élaboré conjointement avec eux ...

Transfert des Missions Fiscales

Le DI trouve que ce transfert ne concerne que très peu d'emplois en Normandie et semble très optimiste quant aux futurs reclassements.

Comme l'a dit la CGT dans sa déclaration liminaire, si des avancées ont été gagnées elles ne sont pas suffisantes. Il reste tout de même encore 548 emplois sur la sellette ... Par ailleurs, ce recul sur le transfert n'a été permis que par un moyen : LA LUTTE, ne l'oublions jamais !

La CGT interpelle le DI sur les mentions écrites sur les documents de travail du GT missions fiscales du 19 novembre : ces mentions indiquent que **la gestion des EFS serait conservée à la DGDDI à titre provisoire** ... Le DI nous répond que la gestion et le contrôle physique des EFS resteront à titre pérenne à la DGDDI. La DG a elle aussi été « perturbée » par ce terme et comprend l'inquiétude des collègues ... Affaire à suivre !

La CGT déplore une fois de plus les conditions dans lesquelles les transferts de la TVA import ou TVA pétrole à la DGFIP ont été réalisées. Les nombreuses infractions de minoration de la TVA détectées par les services de la visite ne peuvent donc plus être relevées et le système des BTI via le SILCF n'est absolument pas adapté à l'ampleur des potentielles fraudes fiscales.

Le DI reconnaît cet état de fait et nous annonce que la DGDDI et la DGFIP sont en train de travailler à un applicatif informatique pour systématiser et faciliter les échanges entre nos deux administrations. Encore fallait-il y penser avant le démarrage de ces transferts !

▶ La CGT dénonce encore une fois la précipitation avec laquelle notre Administration met en place ces réformes et les conséquences considérables sur la fraude fiscale engendrée !

Dans le cadre de la suppression de leurs missions, certains collègues nous ont informés de la non-réponse de l'Administration à leur demande de mutation. Le DI répond en citant la DG qui prétend qu'il faut se laisser du temps jusqu'en 2025/2026. La CGT lui oppose qu'elle a également précisé qu'il fallait faire du cas par cas

À l'issue de cet échange, le DI déclare que suite au dernier Arrêté Ministériel du 22 septembre 2022, les collègues désirant une mutation devront solliciter la cellule d'accompagnement. Les demandes antérieures à l'Arrêté sont considérées comme caduques.

Pour clore ce chapitre, la CGT rappelle que la Normandie a déjà vécu un certain nombre de restructurations et que les collègues ne savent plus tellement sur quel pied danser ...

A Évreux, les collègues voulaient rester, l'Administration voulait absolument qu'ils partent. Concernant le Transfert des Missions Fiscales, des collègues veulent partir, on veut les garder jusqu'en 2025.

A Cherbourg, l'Administration a fait partir 2 collègues, 1 à Finances Publiques, 1 autre à la Direction des Affaires Maritimes ... Aujourd'hui, plus de fermeture prévue et il y a 2 Paris-Spécial dans le bureau.

Bilan de la mise en œuvre du télétravail

Les chiffres présentés par L'Administration sont les suivants :

- 304 télétravailleurs au 14 octobre 2022 contre 224 au mois d'octobre 2021
- 519 personnes sont éligibles au télétravail sur les 760 que compte la DI
- 12 % cat A+ ; 67 % cat A ; 39 % cat B ; 22 % cat C

Malgré l'engouement que provoque le télétravail chez nos collègues, la CGT préfère rester prudente et rappelle qu'il a été mis en place pour lutter contre une pandémie et qu'il ne peut pas être le remède à tous les maux ... Augmentation du carburant, saturation des transports en commun, éloignement des habitations au vu de l'augmentation exorbitante des loyers, collectif de travail en souffrance etc ... Mais la principale crainte de la CGT est ailleurs et c'est bien le DI qui l'évoque le premier : **Le Flex-office**

Plus de bureau attitré pour les salariés, chaque matin, le salarié, équipé de son ordinateur portable s'installe à un poste différent, là où il trouve une place !

Ce nouveau mode de travail est déjà en place dans d'autres administrations et gagne des adeptes tous les jours compte-tenu des gains financiers qu'il peut permettre grâce à la réduction des locaux ! Aujourd'hui, on parle de **surfaces** et de **positions** de travail ...

Observatoire interne

Comme précisé dans sa déclaration liminaire, la CGT ne partage pas l'avis de l'Administration concernant l'Observatoire interne.

Nous nous interrogeons seulement sur la nécessité de faire de telles enquêtes si on n'en tire pas quelques enseignements et quelques solutions ...

Le DI nous précise l'organisation de réunions à la Direction Générale pour apporter des réponses à cet Observatoire interne.

Point d'étape sur les élections professionnelles

Tout semble se passer à « merveille » dans l'organisation des élections professionnelles à venir. Le pôle RH n'a rien de particulier à signaler.

Chaque douanier a dû recevoir un mail dernièrement avec un mot de passe provisoire pour se connecter à l'ENSAP. Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, n'hésitez pas à contacter votre hiérarchie ou un représentant syndical.

Programmes annuels de prévention

Le DI nous précise que les RPS (Risques psycho-sociaux) arrivent toujours en tête des risques dans les 3 directions régionales : Le Havre, Rouen et Caen.

Rien de nouveau donc au royaume de Normandie ... les collègues vont mal, s'inquiètent, ont perdu le sens de leur travail ... Alors surtout, on continue, on ne change pas de cap, on fait des duerp, des pap, des catalogues de risques, des observatoires internes, des dispositifs de veille et de soutien, du bien-être au travail, on embauche des psychologues, on met en place des espaces de discussion, on axe sur la qualité de vie au travail ...

Et quand on a **180 euros par agent** pour améliorer son cadre de vie, on préfère l'utiliser pour repeindre les escaliers ou économiser les budgets directionnels !!!! BRAVO ...

Questions diverses

▶ Effectifs Dieppe : En ce moment, le DI avoue que la brigade connaît un « creux » en matière d'effectifs. Il précise que ce creux est temporaire et qu'il va augmenter les effectifs de référence pour y remédier.

La CGT demande si la brigade de Dieppe peut bénéficier d'un renfort de Paris-spécial. Le DI répond qu'il y a beaucoup de demandes et peu de disponibilités. Il reconnaît avoir commis une erreur dans leur gestion et les privilégiant pour la période estivale.

▶ EES (système de contrôle d'entrées et de sorties de l'espace Schengen) : A Dieppe, les travaux n'avancent pas en particulier par rapport à ceux de Caen. Il faut admettre que la situation de la brigade de Dieppe au sein de la gare maritime ne permet pas une extension importante. Nous apprenons par le DI que les budgets pour les travaux sont débloqués sur des fonds BREXIT (?) et les travaux à Dieppe pourront être effectués mais seront terminés après la mise en place d'EES (sauf report).

Pour anticiper, les opérateurs ont demandé un test à blanc à Caen mais sa précocité n'a pas permis d'évaluer les difficultés réelles. La direction de Caen n'était pas favorable à ce test car trop précoce.

▶ Article 60 : L'inconstitutionnalité de cet article a beaucoup perturbé nos collègues de Surveillance. Il est aujourd'hui en projet de réécriture par la DG avec l'appui du Conseil Constitutionnel pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. La DG espère une promulgation à la fin du printemps 2023.

La réécriture débutera lors d'un séminaire des chefs de POC la semaine prochaine.

▶ Immobilier : Compte-tenu du flou artistique qui règne sur les futurs déménagements des services Havrais, madame la cheffe de PMR nous présente un point d'étape.

- Le secteur de l'Europe actuellement logé à titre gratuit par la GMP doit déménager sous peu.
 - ▶ Aucune solution envisagée pour le moment
- Le secteur de la Darse sera relogé à Darse 4 l'année prochaine
- HAB : bâtiment domanial entretenu mais non évolutif et termes de places
- CREPS : bâtiment domanial en copropriété mais soumis au PPRT (plan prévisionnel des risques technologiques) donc difficultés pour prévoir des travaux
- HSA : création de locaux neufs au sein de la DR du Havre dont les collègues semblent être satisfaits. Néanmoins, la question d'un rapprochement avec un poste de contrôle unique se pose.
- Regroupement des 3 brigades sur le site de la BSEC
- La « libération » de l'Hôtel des Douanes semble envisagée mais la Douane n'a pas toute latitude car elle est soumise à l'avis du RPIE (responsable de la politique immobilière de L'État)

La DIE (la Direction de l'Immobilier de L'État) permet aux administrations de céder des actifs pour financer des projets immobiliers : La DR du Havre est fléchée comme actif.

Le 7 juillet : le bureau FIN1 est venu au Havre pour constater les besoins immobiliers

Le 7 septembre : présentation du projet à la sous-préfecture qui nous a donné l'aval pour la création de 35 postes de travail au 3ème étage sur 400 m² de la DIRM (Direction interrégionale de la Mer)

La CGT revient sur les grandes manœuvres de la DR du Havre sur le transfert de certains services. À la question de la CGT pour savoir qui serait relogé dans ces locaux à la DIRM, l'administration répond qu'elle n'en sait rien.

Bref ... C'est le grand flou sur les intentions à venir du DR qui pourrait bien profiter de ces locaux à la DIRM pour procéder à des réorganisations au BUC ou dans d'autres services ...

Madame la cheffe du PMR nous parle également d'un projet de relogement dans les anciens locaux de la MATMUT boulevard de l'Europe à Rouen sans préciser qui serait concerné.

▶ Travaux DR du Havre : Depuis le mois de juin dernier, la CGT réclamait le diagnostic structure du bâtiment. Le 17 octobre, un élément de ferronnerie de plusieurs kilos est tombé sur le trottoir. Le 28 octobre, la CGT a envoyé un mail pour exiger ce diagnostic dans les plus brefs délais. Nous l'avons obtenu et avons été effarés par ce que nous y avons lu ...

Ce diagnostic date du mois d'octobre 2021, il n'a pas été présenté aux membres du CHS-CT, les étaiements réclamés non pas été posés.

Malgré les explications de Madame la cheffe de POC, nous ne comprenons pas l'attitude de l'Administration. Encore aujourd'hui et malgré la chute de cet élément de ferronnerie (qui heureusement n'a fait aucune victime) ; le passage des piétons n'est toujours pas correctement sécurisé. A l'appui de photo des barrières mal positionnées, le DI s'est engagé à faire le nécessaire.

Nous espérons que notre action permettra aux collègues de la DR du Havre de retrouver de la sérénité. N'hésitez pas à vous rapprocher de la CGT pour avoir des informations supplémentaire et des documents.

▶ A la demande d'une organisation syndicale sur l'hélicoptère de certains piétons Surveillance à bord de navires en rade, la CGT a demandé si l'hélicoptère n'était pas normalement réservé aux marins.

Il semblerait que la BSAM ait préconisé des entraînements d'hélicoptère tous les 3 mois.

Évoqué lors du dernier CTR en format hygiène et sécurité, l'hélicoptère de piétons avait fait réagir la Directrice Générale et son adjoint (ancien directeur de la DNGCD) en particulier sur les risques encourus.